

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015**

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; THIERS Kenza ; DALMAS Martine ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; DOURRET Josselin.

ABSENTS EXCUSES : SEUX Vincent ; MOUNIER Catherine.

SECRETAIRE : EPALLE Daniel.

Une procuration a été donnée :

- de MOUNIER Catherine à DEFOURS Roger.
- de SEUX Vincent à DURIEU Antonin.

Maison médicale :

Madame le maire Mme DROIN Anne s'est retirée de la salle ainsi que Mme Kenza THIERS. Monsieur Henri MEJEAN présente la délibération qui serait d'acquérir la parcelle AB 547 d'une surface de 275 m² et la parcelle AB 556 d'une surface de 109 m² à EPORA à l'euro symbolique pour réaliser des futurs parkings. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Remarque : on demanderait aussi l'acquisition de la parcelle AB 548 qui touche la AB 547 appartenant à l'EHPAD. La question sera posée par Catherine Bony Présidente à l'EHPAD lors d'un conseil d'administration.

Programme voirie 2016 – Demande de subvention au Département de la Loire :

Pour la voirie 2016 il y aurait l'aménagement des voies communales de « Choriât », des « Agots » et de la « Faye à l'Allier », cet avant-projet s'élèverait à 95 500 € HT (114 600 € TTC). Pour financer ces travaux, le Conseil Municipal sollicite Mr le Président Départemental de la Loire la subvention correspondante au titre de la voirie communale. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016. Cette demande de subvention « Voirie communale et rurale - programme 2016 » est approuvée à l'unanimité.

Cession licence IV :

Après avoir acheté la Licence IV à Mr BERNAUD Roger 4 500 € ; Mr RICHARD Alexandre, exploitant de la Brasserie « Le Templier » qui se situe 16 route de Riotord nous rachètera cette Licence au prix de 4 500 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente à l'unanimité.

Convention Pluriannuelle de Pâturage :

Pour la convention de pâturage avec le GAEC de Chaussitre et le GAEC de la Boucharatte, Mme le Maire nous fait part qu'il a été omis de reconduire celle-ci en 2014 et propose sa reconduction avec un effet rétroactif au 1^{er} Octobre 2014 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 1^{er} Octobre 2020. Elle propose aussi également de fixer la redevance annuelle à 40,82 euros pour une surface de 0 ha 53 a 41 ca pour le GAEC de Chaussitre, et de 130,69 euros pour une surface de 1 ha 70 a 12 ca pour le GAEC de la Boucharatte. Cette redevance sera révisée chaque année au 1^{er} octobre suivant la variation de l'indice des Baux Ruraux.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Eveil musical 2015 – 2016 par le Centre Musical du Haut-Pilat :

On décide d'attribuer une subvention au Centre Musical pour une heure par semaine d'initiation musicale à l'école, pour un montant de 1 463 euros pour l'année scolaire 2015-2016.
Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

Demande de subvention du Collège de Saint-Genest-Malifaux :

Cette demande sera examinée lors d'un prochain Conseil. Des éléments complémentaires doivent être demandés.

Décision prise par Madame le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Choix de Maître d'œuvre SOTREC pour un montant de 5 936 € H.T. pour le projet de mise en séparatif du Lot Ravel et l'extension des réseaux humides pour l'ADAPEI.

DIVERS :

Compte – rendu réunion SIEL :

Monsieur Antonin DURIEU expose le projet du SIEL de réaliser l'interconnexion des 2 chaufferies bois pour assurer un meilleur rendement et production des 2 chaufferies. Une rencontre avec les différents utilisateurs est programmée.

Fête du lait :

Les conseillers municipaux prennent connaissance d'un document sur la présentation de la "Fête du lait".

- **Madame le Maire informe** du recours au Tribunal Administratif de Lyon par l'Association « Marlhès mon Amour » au sujet du P.C. modificatif de l'ex Maison de Retraite, et également de la réponse de Monsieur le Préfet au sujet du courrier de Monsieur DEFOURS Roger sur le protocole d'accord signé entre la commune et Monsieur TAMET.

Débat sur l'intercommunalité :

Madame le Maire ouvre le débat sur l'avenir de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, reste à savoir si on veut rester comme on est actuellement CC Mont du pilat ou si l'on part avec Saint-Etienne Métropole. Le débat est lancé et les avis sont partagés. Nous décidons donc d'organiser un groupe de travail pour comparer les deux situations, à savoir quand même que le temps est compté...
